GROUPE MONASSIER
TOULOUSE

Notaires de France

EMOLUMENTS ET HONORAIRES

LES EMOLUMENTS

Les émoluments font partis de la rémunération du notaire. Ils peuvent être proportionnels ou fixes. Dans tous les cas, vous pouvez connaître le tarif de l'acte que vous désirez conclure.

Pour cela il vous faut consulter le tableau 5 de l'Annexe 4-7 du Code de commerce afin de noter le numéro de référence de l'acte concerné, puis l'arrêté du 26 février 2016 qui renvoie à l'article du Code de commerce qu'il a créé dans son article 2 et qui donne le tarif applicable (proportionnel ou fixe) à cet acte.

Afin de chiffrer au mieux les frais de l'acte à réaliser, il est préférable que vous nous contactiez au préalable.

Les émoluments de formalités sont fixes et correspondent aux démarches effectuées par le notaire avant et après la signature.

Les émoluments de rédaction sont proportionnels à la valeur sur laquelle porte l'acte ; leur montant et la méthode de calcul sont fixés par la loi. Ainsi, tous les clients payent la même somme pour la même opération, indépendamment de la complexité du dossier ou du lieu de situation du notaire.

LES HONORAIRES

Les prestations pour des actes qui ne figurent pas dans le tableau 5 du décret du 26 février 2016 donnent lieu à une rémunération librement convenue entre le notaire et le client. On parle d'honoraires (Article R 444-16 du code de commerce créé par l'article 2 du décret du 28 février 2016).

Exemples : vente de fonds de commerce, baux commerciaux, actes de société, consultations juridiques.

La fixation de ces honoraires doit donner lieu à une convention signée entre le notaire et son client. A titre indicatif, sont détaillés ci-après les tarifs d'usage proposés par notre étude.

DROIT DE LA FAMILLE

Prestation	Honoraires HT	Honoraires TTC
Constatation de la non-opposition à un changement de régime matrimonial	1 000 €	1 200 €
Dépôt jugement de divorce hors consentement mutuel	300 €	360 €
Testament olographe	150 €	180 €
Assistance et conseil pour l'établissement d'un don manuel	150 €	180 €
Dépôt jugement adoption	250 €	300 €
Ensemble des consultations (banque, assurances, administration, …) en vue de la détermination de l'actif et du passif successoral. Précision faite que cet honoraire ne sera pas dû s'il est établi un acte de déclaration de succession.	300 €	360 €
Règlement de factures, impôts ou tout type de créances (Département, aides sociales ou autres, …) pour le compte de la succession, par facture, avis d'impositions et créances justifiées	15 €	18 €
Procuration sous seings privés établie à l'effet de parvenir à la signature et/ou au dépôt du ou des actes et/ou formalités indispensables au règlement du dossier de succession	50 €	60 €
Consultation de la base PERVAL (Base Informatique d'Expertise Notariale) en vue d'un avis de valeur	100 €	120 €
Déblocage et encaissement des fonds dépendant de la succession (par organisme ou établissement bancaire)	50 €	60 €
Encaissement de loyers, gestion locative pendant le temps de règlement de la succession (par mois)	50 €	60 €
Etablissement d'une déclaration fiscale IFI, consultations juridiques développées sur tel ou tel point particulier du dossier, ou encore activités de gestion d'indivision successorale (base horaire)	150 € HT	180 €
Elaboration d'un compte de répartition (base horaire)	150 €	180 €
Etablissement d'une convention de quasi usufruit à défaut d'acte de partage.	1,00 % des avoirs avec un minimum de 800,00 €	1,20 % des avoirs avec un minimum de 960 €
Option du conjoint survivant : incluse ou non dans un autre acte	200 €	240 €
Acceptation de succession : incluse ou non dans un autre acte	200 €	240 €
Pour l'évaluation de biens immobiliers, ainsi que pour tout inventaire mobilier, rendez-vous extérieur, nécessitant un déplacement du notaire, ou de l'un de ses collaborateurs ou mandataires.	100 € minimum (incluant un déplacement de 15 km maximum) augmenté de 15 € par tranche de 15 km	soit 120 € (incluant un déplacement de 15 km maximum) augmenté de 18 € par tranche de 15 km
Formalités de renonciation à succession (constitution du dossier, relations avec le Greffe du Tribunal, par renonciation)	200 €	240 €
En cas de bénéfice d'un contrat d'assurance-vie souscrit par le défunt, pour procéder aux formalités et démarches à accomplir, tant auprès des établissements financiers que de l'administration fiscale en vue de parvenir au débocage de ce(s) contrat(s), (Le tarif indiqué vaut quel que soit le nombre de bénéficiaires. Cet honoraire ne vaudra que dans l'hypothèse où tous les bénéficiaires d'un même contrat auront également donné leur accord. En cas de pluralité de bénéficiaires, les frais seront partagés au *prorata* des droits de chacun dans le contrat en cause)	300 €	360 €
Mise à jour de statuts de société suite à décès (hors débours)	300 €	360 €
Notification RAR décès au locataire, par notification	30 €	36 €
Requête au juge des tutelles	150 €	180 €
Rectification d'une erreur matérielle d'état civil	50 €	60 €
Acte de dépôt de pièces non prévu par le tarif (par exemple ordonnance d'envoi en possession, ordonnance d'acceptation de la succession etc.)	200 €	240 €

DROIT COMMERCIAL ET DES SOCIETES

Prestation	Honoraires HT	Honoraires TTC
Cession de fonds de commerce ou cession de titres sociaux	Barème progressif sur le prix de cession : 2% de 0€ à 300 k€ 1,5% de 300k à 500 k€ 1% au-delà de 500 k€ Minimum de 3 000 €	Honoraire ci-contre majoré de la TVA
Constitution d'une SCI	1 000 €	1 200 €
	1 000 €	1 200 €
Constitution d'une SAS avec fourniture des registres	1 500 €	1 800 €
Constitution d'une SEL	2 000 €	2 400 €
Bail commercial, avec minimum de 1 200€ HT	1 mois de loyer HT	1 mois de loyer TTC
Gestion des oppositions en qualité de séquestre	150 €/opposition	180 €/opposition
Liquidation d'une SCI	1 000 €	1 200 €
Liquidation d'une société autre que SCI	Sur devis	Sur devis
Fusion-absorption	Sur devis	Sur devis
Modifications statutaires « simples » (changement de dirigeant, siège, prorogation, dénomination, etc)	500 €	600 €
Modifications statutaires « complexes » (opérations sur le capital, actions de préférence, etc.)	1,5% avec un minimum de 1 500 €	1,8% avec un minimum de 1 800 €
Transformation de société	Honoraire de constitution de société (cf. ci-dessus) + 700 €	Honoraire de constitution de société (cf. ci-dessus) + 840 €
Engagement collectif (Dutreil)	300 €	360 €
Pacte d'associés	Sur devis	Sur devis

DIVERS

Prestation	Honoraires HT	Honoraires TTC
Rédaction d'un avant-contrat de vente	250 €	300 €
Etablissement d'une procuration sous seing privé, d'une délégation de pouvoirs	50 €	60 €
Assistance à la rédaction d'une requête au juge	100 €	120 €
Légalisation de signature	50 €	60 €
Consultation générale	450 €	540 €
Consultation générale avec restitution du rendez-vous	1 000 €	1 200 €
Consultation complexe avec restitution du rendez-vous	Sur devis	Sur devis
Dépôt de pièces	1 000 €	1 200 €
Dépôt de pièces de lotissement, programme immobilier	1 000 €	1 200 €
Mise en place d'une Dataroom	1 500 €	1 800 €
Apostille ou légalisation de tout document (formalités, RDV et déplacement) – par document	300 €	360 €